Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260709-DELIB0907260005-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 juillet 2026	Le jeudi neuf juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	**Présents** : PONTU Jacques, OLLIVIER Serge, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, LE LEZ Laurie et EDERN Carole.
Secrétaire de Séance Jocelyne LE REST	**Procurations :** MUZELLEC Marie-Catherine donne procuration à LE LEZ Laurie, RAZIL Jean-Luc donne procuration à GUEGUEN Serge, DIDOU Charlez donne procuration à OLLIVIER Serge et MONTAC Henri donne procuration à PONTU Jacques.
N° Délibération	**DELIB0907260005**

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION FAMILLES RURALES –2026-2028

Pour rappel, une convention pluriannuelle a été signée en 2023 jusqu'en 2025 avec l'association Famille Rurales pour permettre aux enfants de bénéficier des tarifs de communes membres.

Le Conseil Municipal est informé de la demande de l'Association Familles Rurales (AFR) de Plouzévédé, Saint-Vougay et de Trézilidé au sujet de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2026, 2027, 2028.

Auparavant la clé de répartition correspondait au % de fréquentation, plafonnée à hauteur de 5000 € / an. Désormais, elle correspond à une part fixe de 2€ / habitant à laquelle s'ajoute la fréquentation n-1.
Le montant sera donc modulable chaque année (en fonction de la fréquentation).
Pour l'année 2026, le montant devrait s'établir à 3 529.78€.

Cette subvention permettrait aux enfants de Tréflaouénan de bénéficier à nouveau des tarifs des communes déjà membres de l'AFR.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec l'AFR de Plouzévédé, Saint-Vougay et de Trézilidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité avec une abstention (LAURANS Delphine),
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ALSH avec l'Association Familles Rurales de Plouzévédé, Saint-Vougay, Tréflaouénan et de Trézilidé de 2026 à 2028.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU

MAIRIE DE TREFLAOUENAN 29440

La Secrétaire de séance,
Jocelyne LE REST

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le